



Commune de Saint-André-en-Vivaraïs

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Résultats de la consultation citoyenne de janvier 2024

Chers Saint-Andréens,
Chers Amis,

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de notre commune, nous vous avons consulté à travers un questionnaire à nous retourner avant mi-février.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les résultats détaillés, ainsi que, par souci de transparence, l'intégralité des différentes remarques recueillies lors de cette consultation.

Tel que prévu, les résultats obtenus viennent enrichir, et même dans leur ensemble confirmer, les diagnostics qui avaient été établis jusqu'ici par les différents services de l'État avec l'aide de vos élus communaux. Cependant, ils sont toujours une source d'inspiration précieuse afin d'affiner la vision souhaitée pour le Saint-André-en-Vivaraïs de demain et la priorisation des actions par vos élus.

Si, dans l'ensemble, nous tenons pour beaucoup à une préservation forte de notre cadre de vie et de ce que notre village est aujourd'hui dans ses meilleurs aspects, cela ne peut se concrétiser par l'inaction, le refus de l'autre ou l'ignorance d'un monde qui évolue autour de nous. Aujourd'hui, pour préserver, il faut être connecté aux réalités de l'extérieures, aux enjeux de ce qu'il se passe autour de nous (voire dans notre dos...), s'y préparer, anticiper. C'est tout le but des différentes actions de votre municipalité, dans l'écoute, la transparence et l'espérance profonde de voir arriver une unité au profit de notre village, car tout le monde a sa place dans la sérénité et le respect.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont participé à cette consultation, comme nous remercions aussi les autres pour la confiance totale qu'ils portent envers leur équipe municipale dans la représentativité et la défense de leurs intérêts. Je tiens aussi à préciser que par souci de neutralité, je n'ai personnellement pas souhaité répondre à ce questionnaire, et je précise également que les thématiques abordées sont celles imposées par l'élaboration d'un PLU.

Malgré le choix récent de la prise de compétence « Urbanisme » par Val'Eyrieux, les travaux de conception du PLU se poursuivent pour une application prévue pour le début de l'automne 2025. Il sera intégré en l'état au PLU dans l'intégralité de ce que nous aurons décidés pour St André.

Saint-André-en-Vivaraïs, le 25 février 2024.

Le Maire
Antoine Cavroy



Résultats

Diagnostic et enjeux pour l'avenir du territoire communal

Votre regard sur Saint-André

1. De manière générale, êtes-vous satisfait de **vivre à Saint-André-en-Vivarais** ?
Cochez la case correspondante à votre degré de satisfaction sur l'échelle ci-dessous.
0 = « pas du tout satisfait » 10 = « tout à fait satisfait »



2. Que pensez-vous de son niveau de **sécurité** ?



3. Êtes-vous satisfait du **cadre de vie** offert par Saint-André-en-Vivarais ?



4. Dans cette notion de cadre de vie, le **patrimoine architectural** de la commune y joue-t-il un rôle plus ou moins important ?



5. Dans cette notion de cadre de vie, le **patrimoine paysager** y joue-t-il un rôle important ?



6. Selon vous, quelles sont **les forces de notre commune**, ce qui vous séduit le plus ?

Répondant 1 :

« La nature, le calme. Le passage Saint-Agrève/ Annonay. Proximité des tous les villages alentours. »

Répondant 2 :

« Son authenticité, son cadre naturel, ses richesses faune et flore, son histoire et ses richesses de passé, son calme. »

Répondant 3 :

« La nature, les forêts, le calme. »

Répondant 4 :

« Vert grands espaces, Nature, Accès facile grandes villes. »

Répondant 6 :

« La tranquillité, calme. »

Répondant 7 :

« Environnement forestier. Calme. »

Répondant 8 :

« Tranquillité. Beauté du village (de carte postale). »

Répondant 9 :

« *Sa tranquillité, sa verdure, les paysages.* »

Répondant 11 :

« *Un village fleuri, pas polluer.* »

Répondant 12 :

« *Calme. La forêt.* »

Répondant 13 :

« *Le calme, les activités des différentes associations, le cadre de vie.* »

Répondant 14 :

« *Qualité de l'air.* »

Répondant 15 :

« *Verdure / Air pur / (eau ?..). Les atouts du futur.* »

Répondant 16 :

« *Le calme.* »

Répondant 17 :

« *C'est un lieu paisible, son côté campagne me convient très bien.* »

Répondant 18 :

« *La nature, le patrimoine, le maire qui est quelqu'un de bien et qui pense aux autres malgré les méchancetés.* »

Répondant 19 :

« *La forêt.* »

Répondant 20 :

« *Son calme. Son paysage. Sa pureté de l'air, l'élevage, son air d'accueil des camping-cars + voitures, ses sentiers, sa vie associative, le dynamisme et la générosité de ses élus, son auberge, le forum mycologique.* »

Répondant 21 :

« *La communication du conseil municipal. Son aide aux associations.* »

Répondant 23 :

« *La vue dégagée (parfois jusqu'aux Alpes). Le silence, la relation simple avec les villageois, la colonie de vacances et ses jeunes et enfants, la présence d'agriculteurs, les saisons très marquées.* »

Répondant 24 :

« *Le calme, la nature et la tranquillité.* »

Répondant 25 :

« *Sa nature. La proximité de pôles touristique (St Bonnet, Chambon/Lignon, Mezeenc, Vallée de l'Eyrieux, etc...).* »

Répondant 26 :

« *Il y fait bon vivre par son calme et accès rapide à des milieux naturels.* »

Répondant 27 :

« *Le calme, la nature, la tranquillité, le bon air.* »

Répondant 28 :

« *Le maire.* »

Répondant 31 :

« La tranquillité grace a la mobilisation des habitants quand il le faut (EX Projet touristique hors normes, projet usine de boues d'épuration). Qualité de vie. »

Répondant 32 :

« La commune verdoyante avec un calme loin des grandes villes. »

Répondant 33 :

« Sa nature. »

Répondant 34 :

« le cadre paysager, la proximité de grandes agglomérations, l'altitude. »

Répondant 35 :

« Sa tranquillité. »

Répondant 36 :

« La tranquillité. »

7. Selon vous, quelles sont les faiblesses de notre commune, ce qu'il faudrait changer ?

Répondant 1 :

« Le travail. Lieu de rencontre (auberge). Entente entre villageois. »

Répondant 2 :

« L'intérêt porté par chacun aux valeurs du patrimoine et aux intérêts communs pas assez pris en compte. »

Répondant 3 :

« L'aubergiste... Je ne pense pas que l'auberge redevienne un rdv pour les gens du village, ce qui serait être un plus. »

Répondant 7 :

« Pouvoir maintenir le cadre de vie. Persévérer dans la communication, l'information. Pallier du manque de solidarité qui se perd de plus en plus malheureusement. »

Répondant 8 :

« Manque de commerces. »

Répondant 9 :

« Habitat hétéroclite, construction anarchique de BBQ, rendre les espaces publics plus chaleureux et accueillants. »

Répondant 11 :

« Trop de dispute. Pas solidaire. »

Répondant 12 :

« L'individualisme. »

Répondant 17 :

« Il y a un manque de services, école, postale, auberge fermée. »

Répondant 18 :

« Monsieur le maire n'est pas assez soutenu. Le village est sale et l'âme des gens aussi ! »

Répondant 19 :

« Sécurité routière. »

Répondant 20 :

« *Les bâtiments vétustes et vacants du centre bourg. La fracture du village entre les partisans du nouveau maire et de l'ancien.* »

Répondant 21 :

« *L'indifférence de la population (1 certaine). Pas beaucoup de solidarité.* »

Répondant 23 :

« *Cœur du village, peu animé, et peu mis en valeur (beaucoup de goudron, église toujours fermée,..)* »

Répondant 24 :

« *Manque de commerce, Travail.* »

Répondant 25 :

« *Moins bien aménagée que les communes voisines Devesset et St Bonnet.* »

Répondant 26 :

« *Peu de vie au village en dehors des événements associatifs.* »

Répondant 27 :

« *L'entraide, la bienveillance, la convivialité, la communication, le partage. L'entraide à l'autonomie des anciens reclus chez eux n'ayant aucun moyen de bouger.* »

Répondant 28 :

« *Les cons !* »

Répondant 29 :

« *L'accessibilité aux transports en commun.* »

Répondant 31 :

« *Pas d'école il est important d'être attractif, et comment peut on l'être sans école pour l'installation de jeunes ménages.* »

Répondant 32 :

« *La commune s'implique trop à la communauté de commune, aucune pensée pour la commune !* »

Répondant 33 :

« *Mauvaise gestion de la commune.* » *

Répondant 34 :

« *La disparition de l'école.* »

Répondant 35 :

« *Le tourisme.* »

Répondant 36 :

« *Union – on est chacun pour soi. La jalousie méchante.* »

* **Rappel à la loi** : s'il devait s'agir de la gestion financière, nous attirons l'attention sur le fait que la diffamation envers un élu local est considérée comme une circonstance aggravante. Elle est passible d'un an d'emprisonnement et de 45'000 € d'amende. **La population est invitée à assister au conseil municipal du 12 mars 2024 qui se déroulera en présence du Trésor Public qui présentera les comptes 2023, le budget 2024 et ses conclusions sur la bonne gestion avérée de la commune.**

8. Selon vous, quel est l'importance de ces types de **développement** pour Saint-André ?



9. Pouvez-vous identifier des **éléments bâtis remarquables** à protéger dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme ? (maison, château, porche, mur, croix/calvaire, lavoir, puit, borne, ...)

Répondant 1 :

« *Lavoir. Croix.* »

Répondant 3 :

« *Tout ce qui est ancien : les maisons de + de 100/150 ans, les châteaux, les croix et calvaires, le site de Beaudinet.* »

Répondant 4 :

« *Les châteaux. Croix.* »

Répondant 6 :

« *Chateau Montivert. Baume. Les calvaire. L'église.* »

Répondant 7 :

« *Calvaire, croix, château, Beaudinet dans les limites du raisonnable. Protéger les éléments Biens ne peut signifier mettre des « Batons dans les roue » aux habitants environnants. Permettre un juste milieu.* »

Répondant 8 :

« *Chateau de Beaume, Montivert, La Valette, colonie, calvaires.* »

Répondant 9 :

« *Châteaux Montivert, Baume, La Valette (ruine).* »

Répondant 10 :

« *Château de Montivert.* »

Répondant 11 :

« *Le chateau de Montivert. Les trois croix* »

Répondant 12 :

« *Les croix. Les petits ponts.* »

Répondant 13 :

« *Restauration des croix et calvaires présents sur la commune. Ancien hôtel Marcon à rénover.* »

Répondant 14 :

« *Tout est à protéger.* »

Répondant 15 :

« *Toutes les maisons en pierre. Remettre en état les croix, etc...* »

Répondant 18 :

« Les châteaux, maisons en pierre et tout le patrimoine. L'église, La Béate et les allées d'arbres. »

Répondant 19 :

« murs. »

Répondant 20 :

« Calvaire Jésus/Marie/Jean pas loin du café de « Mimi Nicolas ». Châteaux de Beaume et Montivert. Maison de la Béate. Église au village. »

Répondant 21 :

« Église. »

Répondant 23 :

« Château de Beaume, de Montivers, l'église, les 2 calvaires, les ruines de Beaudinet, la maison de la Béate, les croix, ... »

Répondant 24 :

« Château. »

Répondant 25 :

« Béate. Château de Montiver. Château de Beaume. »

Répondant 27 :

« Il est primordial de conserver l'existant que nos ancêtres ont eux aussi cotoyé + le cimetière, le château d'eau. »

Répondant 28 :

« Château, croix/calvaires. »

Répondant 33 :

« Aucun. »

Répondant 34 :

« Le PLU ne doit pas être fait pour embêter ceux qui vivent sur le territoire de la commune. »

Répondant 35 :

« RAS »

Répondant 36 :

« Garder et conserver ce que l'on a et faire avancer de nouvelles constructions pour nos jeunes en demande (qui veulent rester et vivre à St André). »

10. Pouvez-vous identifier des **éléments naturels remarquables** à protéger dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme ? (arbre remarquable, alignement d'arbres, haie, source, mare, cours d'eau, vue, ...)

Répondant 1 :

« allée des Effangeas. »

Répondant 3 :

« Allée des effangeas avec les hêtres. Les haies (et en replanter). »

Répondant 4 :

« Chemin pedestre. »

Répondant 6 :

« *Le paysage actuel.* »

Répondant 7 :

« *Ruisseau. Nos forêts.* »

Répondant 8 :

« *Arbres autour du château. Haie. Forêt.* »

Répondant 9 :

« *Espace des 3 croix : sa vue. Espace entre la Celette, Bel Air, les Pimpies, le Gua : vue magnifique depuis GR7.* »

Répondant 11 :

« *Montée des effangeas.* »

Répondant 12 :

« *petite mare au départ du chemin de la Vialette. Aménagement d'1 plan d'eau au « petit pont ».* »

Répondant 13 :

« *Le site des 3 croix.* »

Répondant 14 :

« *idem* » (réponse précédente : « Tout est à protéger »)

Répondant 15 :

« *Tout à préserver.* »

Répondant 18 :

« *Les fayards. Les étangs.* »

Répondant 19 :

« *Alignements d'arbres. Vues.* »

Répondant 20 :

« *Tous les lieux humides à préserver précieusement (source garantie de biodiversité). Forêt, alignement d'arbres vers la maison des Chomel et les Effangeas.* »

Répondant 21 :

« *Tout.* »

Répondant 23 :

« *Zones humides, les haies, les cours d'eau, les sources, alignements d'arbres près du cimetière, espaces sauvages (autour de la Roche du chien...), les orchidées, ...* »

Répondant 25 :

« *Vallée du doux. Suc de Beauvert.* »

Répondant 26 :

« *tous les cours d'eau ainsi que les forêts naturelles pour préserver la diversité de la faune et de la flore.* »

Répondant 27 :

« *Bien évidemment les points cités (ont été soulignés par le répondant : arbres remarquables, alignements d'arbres, haies, sources, mares, cours d'eau, vues) ainsi que le petit ruisseau qui laisse à désirer alors que ce lieu était si sympathique par le passé.* »

Répondant 28 :

« Arbres remarquables, mares. »

Répondant 29 :

« Arbres remarquables, sources, cours d'eau, vue. »

Répondant 31 :

« Le PLU doit être pour le présent en sauvegardant notre patrimoine mais il ne doit pas être trop contraignant. »

Répondant 32 :

« Protéger ou privatiser ? »

Répondant 33 :

« Les sources, les mares et les cours d'eau. »

Répondant 34 :

« Que ce soit certaines habitation, arbre, ... source qui en tire des avantages au détriment d'autre. Certains élément qui apparaissent remarquables pour certains ne le sont peut-être pas pour tous. »

Répondant 35 :

« Les divers cours d'eau »

Répondant 36 :

« haie, arbre, source, cours d'eau, vue. »

11. Pouvez-vous identifier des nuisances ou des gênes dans votre vie quotidienne ?

Répondant 1 :

« traversée du village. »

Répondant 3 :

« Quand on vit au milieu de la foret on n'en a pas beaucoup si ce n'est les 4x4 et les quads sur les chemins de randonnée à des vitesses excessives. C'est valable aussi pour les motos de trial. »

Répondant 4 :

« RAS »

Répondant 7 :

« Promeneurs, visiteurs de site = non respect (déchets, pénètrent dans propriété, stationnement ... »

Répondant 8 :

« Camions grumiers. Avions. »

Répondant 9 :

« Le passage des grumiers, la ligne droite du Gua propice aux accélérations des motos. »

Répondant 12 :

« Quelques divagations de chiens. »

Répondant 16 :

« Les motos et les quads qui passent trop vite devant la maison. »

Répondant 17 :

« Conflits de voisinages infondés, chronophages et inutiles. »

Répondant 18 :

« *Les mauvaises langues, surtout au pain !* »

Répondant 19 :

« *Circulation et bruits nocturnes.* »

Répondant 20 :

« *Les odeurs d'épandage pendant 2-3 jours par an mais on ne peut pas avoir à la fois « le beurre et l'argent du beurre ». Il faut être cohérent et supporter ce désagrément si on tient à préserver l'agriculture.* »

Répondant 23 :

« *Bruits de quads et de motos, chemin en terre abimés, manque de balisage sur chemins de randonnée, chiens agressifs non attachés.* »

Répondant 25 :

« *La serie Mealier (quartier).* »

Répondant 26 :

« *Dégradation des routes par les camions de bois ou le climat.* »

Répondant 27 :

« *Aucune nuisance à Saint André et même si... c'est la vie. Je regrette un ancien voisin qui écoutait toute la journée Georges Brassens...* »

Répondant 29 :

« *non.* »

Répondant 31 :

« *Tolérance et compréhension. Les nuisances des citadins (EX chemin annexé lorsque ils achètent un bien immobilier.* »

Répondant 32 :

« *La gêne des voisins jamais content.* »

Répondant 33 :

« *Trop de pesticides dans les terres agricoles.* »

Répondant 34 :

« *Que le PLU permettent la construction a des personnes exterieures à la commune insensible aux attraits de celle-ci.* »

Répondant 35 :

« *Les touristes et les vélos.* »

Répondant 36 :

« *Stopper les pesticides.* »

Habitat / Logement

12. Votre logement actuel répond-il à vos besoins ?

80% Oui **6%** Non **14%** Partiellement

Si partiellement ou non, pour quelles raisons ?

Répondant 18 :

« Trop grand et difficile à chauffer. »

Répondant 24 :

« Problème d'eau. Problème opérateur téléphonique. »

Répondant 29 :

« besoin d'isolation. »

Répondant 30 :

« isolation à revoir. »

Si partiellement ou non, envisageriez-vous de déménager dans :

Une maison Un appartement **9%** Une autre commune
9% N'importe quel logement adapté sur St André **82%** Ne pas déménager

13. Dans les 15 ans à venir, envisagez-vous des **projets particuliers sur votre logement** ?

81% Non **11%** Extension Surélévation **8%** Aménagement grenier/grange

14. Avez-vous déjà envisagé la construction d'une **nouvelle habitation sur votre parcelle** ?

12% Oui **88%** Non

15. Avez-vous connaissance de **besoins en logements** aujourd'hui non satisfaits ?

60% Oui **40%** Non

Si oui, avez-vous connaissance des besoins spécifiques en logements ?

25% Appartement (location) **16%** Maison (location)
28% Logement partagé personnes âgées (loc.) **6%** Logement social
16% Terrain à bâtir hors lotissement **6%** Terrain à bâtir en lotissement

Équipement

16. Dans les domaines suivants, **l'offre en équipement** (sur la commune et ses alentours) vous paraît-elle adaptée à vos besoins ?



Services Infirmiers



Services Médicaux



Services Postaux



Bus France Service



Jeux pour enfants



17. Selon vous, quel est le service ou l'équipement qui manque le plus à Saint-André et ses environs immédiats ?

Répondant 1 :

« Auberge. Poste. »

Répondant 3 :

« Des jeux pour enfants. »

Répondant 4 :

« Boulangerie. Commerces légumes/fruit/plantes. »

Répondant 8 :

« Une poste « ouverte » ou un dépôt de poste, un commerce accueillant. Café thé. »

Répondant 9 :

« Service postal ouvert + régulièrement. »

Répondant 11 :

« Un pumptrack. »

Répondant 12 :

« Petit équipement sportif extérieur. Jeux enfants. animateur multi-sport (mercredi après-midi). »

Répondant 13 :

« Transport collectif. »

Répondant 14 :

« Auberge. »

Répondant 17 :

« Je regrette la fermeture de l'école, la jeunesse permet de faire vivre un village. »

Répondant 18 :

« Un curé ! Des jeux pour les enfants. »

Répondant 19 :

« Activités sportives. »

Répondant 20 :

« Agence postale communale. »

Répondant 21 :

« Moyens de déplacements collectifs (spectacles). »

Répondant 22 :

« *La poste. Services médicaux.* »

Répondant 23 :

« *Une épicerie. Un dépôt de pain. Un tabac-presse/papeterie.* »

Répondant 24 :

« *Un lieu multi-service.* »

Répondant 25 :

« *Acquisition d'un minibus pour transporter les habitants non véhiculés sur des lieux culturels, sportifs...* »

Répondant 26 :

« *Il manque un multi-services (Dépôt de pain). Cela amènerai plus de vie au village.* »

Répondant 27 :

« *du covoiturage, de l'entraide pour ceux qui ne peuvent plus utiliser la voiture et qui donc ne sortent pas de la commune.* »

Répondant 29 :

« *Médical/pharmaceutique, aides pratiques aux personnes âgées.* »

Répondant 30 :

« *Transport personnes âgées ou avec 1 handicap. A 20 minutes de tous.* »

Répondant 31 :

« *École, petite enfance, très proche. Travail pour ceux qu'ils le souhaitent + ou – proche mais de plus l'auberge est responsable de la fermeture de l'école (les gérants).* » *

Répondant 32 :

« *Une école : sans elle pas d'enfants, pas de nouvelle famille, village qui meurt (déjà ?).* »

Répondant 33 :

« *Aucun* »

Répondant 34 :

« *Services Postaux : il était mis en place au mauvais endroits. Irracibilité de la tenancière.* »

« *Tout ce qui est lié aux enfants est sûrement un grand manque pour tous ceux qui voudraient aujourd'hui s'installer à St André mais les querelles intra-communales ont largement participé à détruire ce qu'aujourd'hui on regrette.* »

Répondant 35 :

« *RAS* »

Répondant 36 :

« *Le commerce. Transports.* »

* **Rappel à la loi :** La calomnie portée contre une personne déterminée peut entraîner des sanctions judiciaires, disciplinaires ou administratives. L'auteur de cette dénonciation calomnieuse encourt une peine de prison de 5 ans et une amende de 45'000 euros. La victime peut également demander des dommages et intérêts en réparation de son préjudice. **Ces propos reportés par devoir de transparence ne sont en aucun cas le reflet de la réalité et nous vous demandons de ne pas en tenir compte, si ce n'est pour prendre la mesure, une fois de plus, des véritables maux de notre commune...**

18. Selon vous, l'offre de **stationnement** au centre du village est :

48% Suffisante **17%** Insuffisante **35%** À mieux optimiser/signaler

19. Selon vous, quel est le **niveau d'importance**, concernant :



20. Quelles sont vos suggestions en matière de **stationnement, transport et déplacement** ?

Répondant 3 :

« Aucune idée »

Répondant 7 :

« Ligne bus. Instaurer stationnement aux abords des lieux à visiter, avec panneaux indicatifs. »

Répondant 8 :

« Bus pour personnes âgées vers les marchés des villes voisines. »

Répondant 9 :

« Chicane sur la ligne droite du Gua. Chicane sur la route venant de St Bonnet. Ralentissement « normal » de la vitesse (30 inutile...). »

Répondant 12 :

« Emplacements stationnements affichées au sol. »

Répondant 13 :

« Favoriser le co-voiturage en créant un groupe. »

Répondant 17 :

« Je ne vois pas l'intérêt d'une zone 30 dans le village. »

Répondant 18 :

« Identifier les parkings. »

Répondant 19 :
« Bus à la demande. »

Répondant 20 :
« Mieux signaler depuis l'église et la Mairie les possibilités de stationnement devant l'espace Louis Pize. Créer un point de rv pour le co-voiturage. Développer un réseau de navette entre St André et St Julien-Vocance pour les jeunes de St André scolarisés à Annonay. »

Répondant 21 :
« Covoiturage les jours de marché St Agrève/Tence. Covoiturage « au besoin » (visite médicale, examens hospitalier). Covoiturage événements culturels. »

Répondant 23 :
« Rien à signaler. Merci pour le déneigement hors du village. »

Répondant 25 :
« Achat d'un minibus pour véhiculer les personnes sans permis, etc... »

Répondant 27 :
« Covoiturage. »

Répondant 29 :
« Covoiturage organisé par affichage en mairie. Communication par téléphone. »

Répondant 30 :
« Trouver ou créer une association pour transport handicap ou âgées ou kiné après accident Béquilles »

Répondant 31 :
« 2 places de stationnement par appartement. »

Répondant 32 :
« Pour l'instant je pense que le stationnement à St André est suffisant. Pourquoi toujours vouloir faire plus sans argent ? La zone 30 ? Pour qui ? Qui se plaint ? »

Répondant 33 :
« Aucun. »

Répondant 35 :
« Les vélos qui descendent du village ne respecte pas la vitesse. Très dangereux. »

Répondant 35 :
« Insuffisant. » (en indiquant « les transports »)

Développement Durable

21. Votre logement dispose-t-il d'un système d'énergie renouvelable ? (géothermie, énergie bois/chauffage communal, énergie solaire, ...)

Oui **52%** Non **48%**

Si oui, lequel ?

75% Bois **10%** Granulés **10%** Photovoltaïque **5%** Pompe à ch.

22. Selon vous, comment faudrait-il traduire, à l'échelle de Saint-André, les principes du développement durable ?

38% Favoriser l'installation de dispositifs d'énergies renouvelables

50% Encourager l'infiltration des eaux pluviales ou le stockage et l'utilisation domestique

12% Autre ...

Répondant 11 :

« Bac à compost. »

Répondant 12 :

« Bacs à compost. »

Répondant 17 :

« Le tri sélectif est très bien respecté en dehors des grosses affluences touristiques (foire, événement associatif). »

Répondant 18 :

« Une chaudière qui fonctionne comme à St Bonnet vers Le Gua et Les Ruches. »

Répondant 21 :

« Mise en commun l'achat de bois/granulés/... »

Répondant 23 :

« information et développement de l'agro écologie. développer la mutualisation des biens. »

Répondant 32 :

« On est déjà dans une démarche de développement durable avec la chaufferie communale, l'étendre ? »

Emploi / Activités économiques / Services

23. Selon vous, quelle est le degré d'importance de :

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Créer/favoriser l'emploi sur la commune
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Créer des espaces locatifs de travail et de services
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Créer de l'atelier artisanal locatif
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Créer/favoriser le commerce fixe (hors auberge)
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Créer/favoriser le commerce itinérant

24. Avez-vous d'autres attentes pour l'emploi, l'activité économique et les services sur notre commune ?

Répondant 3 :

« C'est bien l'idée de créer de l'emploi et les ateliers pour les artisans mais où les loger ? »

Répondant 7 :

« Mettre en avant les locaux déjà en place : Viande, fruits rouges, miel... »

Répondant 8 :

« non »

Répondant 9 :

« *Avoir une auberge accueillante et ouverte.* »

Répondant 14 :

« *Développer l'artisanat.* »

Répondant 18 :

« *Une auberge souriante et bonne.* »

Répondant 20 :

« *non* »

Répondant 21 :

« *Épicerie associative. Bibliothèque ou accueil « point livres ». Chemin sportif dans la forêt. Mise en valeur du GR.* »

Répondant 23 :

« *Artisanat naturel. Chambres et table hôtes.* »

Répondant 24 :

« *Service de première nécessité.* »

Répondant 26 :

« *Mise en place d'un marché hebdomadaire.* »

Répondant 27 :

« *Vive la scierie et les agriculteurs du St André et nos petites infirmières.* »

Répondant 29 :

« *Entraide solidaire entre tout âge.* »

Répondant 30 :

« *Favoriser l'emploi des jeunes. Aide au permis avec travaux bénévoles restauration petit patrimoine par exemple.* »

Répondant 31 :

« *Zone artisanale bien située pas trop pret du village. EX. Montivers la commune dispose de terrain tel/ eau/ elec. Voirie. Voir avec architecte des batiments de France comme château proche (cela se fait dans d'autres communes) -500 mètres.* » *

Répondant 33 :

« *Non.* »

Répondant 34 :

« *Le seul commerce de la commune à réussit à faire fuir tous le monde ce qui marche ailleurs et attire les clients à St André c'est un fiasco.* »

* **Rappel à la loi / Fausse information :** La compétence « Zone artisanale » appartient à la communauté de communes Val'Eyrieux. Il n'y a pas de zone artisanale sur la commune et encore moins sur les terrains qu'elle possède à Montivert. Les services de l'État se sont déjà prononcés sur le sujet de la manière la plus stricte et sans ambiguïté. La loi frappe ces parcelles d'une inconstructibilité la plus stricte. Il y a 20 ans, cela avait déjà fait avorter un important projet à cet emplacement. Les faits que des travaux de réseaux aient été faits et/ou affirmer une constructibilité qui n'existe pas ne font pas loi dans un état de droit. **Ces propos reportés par devoir de transparence ne sont en aucun cas le reflet de la réalité, nous vous demandons donc de ne pas en tenir compte.**

25. Connaissez-vous des situations de **conflit d'usage** ? Si oui, lesquelles ? (traversée gênante de zone urbaine avec des engins agricoles, manque d'eau, morcellement et éparpillement des parcelles exploitées, proximité des habitations, etc...)

Répondant 1 :

« *Plantation en bordure de chemins communaux.* »

Répondant 3 :

« *Non.* »

Répondant 7 :

« *Engins de + en + lourds, grumiers > Routes, chemins détériorés. Répertoire des anciennes mares, étangs, voir échange avec les propriétaires pour réhabilitation > Sécheresse ++++. Tout le monde est concerné : propriétaires forestiers, habitants ...* »

Répondant 8 :

« *Chemins dégradés par les engins forestiers. Forêt en (?)* »

Répondant 9 :

« *Abattage des arbres : cela semble peu encadré... Branches laissées sur place, chemins défoncés.* »

Répondant 12 :

« *Remise en état des chemins forestiers utilisés lors de l'exploitation forestière.* »

Répondant 14 :

« *Entretien des proximités des maisons.* »

Répondant 20 :

« *Non.* »

Répondant 21 :

« *Vitesse excessive sur les chemins forestiers. Dégradations des chemins par les forestiers ou les exploitants forestiers et autres « chemins d'eau » qui s'écoulent dans les près et amènent terre et cailloux. Prairies destinées au fauchage.* »

Répondant 23 :

« *Il me semble qu'il y a un chemin de randonnée noté sur les cartes IGN qui n'est plus praticable entre les scies et la Faurie.* »

Répondant 24 :

« *Manque d'eau.* »

Répondant 25 :

« *L'installation intempestive de serres sans prévenir les voisins. Destruction de zone humide.* »

Répondant 26 :

« *RAS.* »

Répondant 27 :

« *La vitesse excessive chemin du cimetière. Des haies en limite de propriété non entretenues par les particuliers.* »

Répondant 29 :

« *non.* »

Répondant 30 :

« Eau de ruissellement qui dégrade les chemins. Favorisez les coupes d'eau, les entretenir. »

Répondant 31 :

« Je rappelle que St André était une commune agricole que presque toutes les maisons il y avait des animaux et aujourd'hui beaucoup sont devenues des résidences secondaires et des citadins ne supporte pas la campagne (vaches, tracteurs, épandages, etc. »

Répondant 32 :

« Oui aux quotidiens avec des gens extérieurs à la commune. »

Répondant 33 :

« Manque d'eau. »

Répondant 34 :

« Encore une fois St André est dans la campagne ceux qui ne supportent pas la ruralité avec ses avantages et ses désagréments qu'ils restent en ville. »

Répondant 35 :

« Le manque d'eau sur certains secteurs et le gaspillage d'eau avec la colonie. Avons-nous les capacités en eau pour ça. » *

* **Rappel à la loi / Fausse information :** Depuis le début du mandat, la municipalité est en lien étroit avec la colonie notamment pour la gestion des ressources en eau. La commune possède la capacité en eau qui est un critère totalement intégré par les services de l'État dans la conception du PLU. Cette capacité inclue l'accueil des nouveaux logements projetés sur les années à venir, ainsi que le projet en cours d'adduction d'eau de Brameloup/La Pessea et autres logements pas encore raccordés. **Ces propos reportés par devoir de transparence ne sont en aucun cas le reflet de la réalité, nous vous demandons donc de ne pas en tenir compte.**

26. Selon vous, quel est le degré d'importance sur la commune de :

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Préserver les zones agricoles
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Permettre aux agriculteurs de s'agrandir
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Reconquérir des terres agricoles sur la forêt/lande
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Freiner la monoculture forestière
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Plus d'espaces verts/coins verdure au village
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Avoir une exploitation forestière plus encadrée
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Préserver la biodiversité / Créer zones naturelles
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Favoriser/promouvoir la vente directe
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Entretien/créer des retenues d'eau/étang
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Entretien des ruisseaux
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Défendre plus activement la cause des abeilles
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Défendre plus activement les zones humides

27. Au 19^{ème} siècle, l'écrivain, historien et journaliste Albin Mazon parlait dans ses récits du Docteur Francus de notre commune comme « [La commune la plus verte d'Ardèche](#) ».
Donnez votre avis :

Aujourd'hui est-ce toujours vrai ?

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Est-ce un atout à remettre en avant ?

28. Avez-vous d'autres suggestions ou remarques sur [l'agriculture et l'environnement](#) à Saint-André-en-Vivarais pour les années à venir ?

Répondant 3 :

« Favoriser et encourager la création de haie. Travailler pour faire connaître la biodiversité. Encourager par exemple les particulier à créer des refuges LPO... »

Répondant 7 :

« Retenus d'eau, se concentrer retenue d'eau fluide, récupérer eau de pluie. »

Répondant 8 :

« La construction. Eviter des bâtiments inesthétiques qui gache le paysage. Avoir des exigences architecturales pour les nouvelles constructions. »

Répondant 9 :

« Absolument éviter la construction de bâtiments agricoles en dur ou provisoires qui dénaturent le paysage : imposer un cahier des charges de construction en harmonie avec le paysage. »

Répondant 11 :

« Continuer l'agriculture. Trop bien. »

Répondant 12 :

« Créer un sentier botanique à proximité du bourg. Installer panneaux bordure forêt sur les cueillettes (champignons), etc... réglementation... »

Répondant 13 :

« Aménager des espaces jeux pour les enfants (aux 3 croix et aux abords des salles des fêtes). »

Répondant 17 :

« Que chaque habitant ou nouvel habitant comprenne et respecte les avantages et inconvénients de la vie rurale, bruits engins agricoles et/ou anomal. »

Répondant 20 :

« Développer l'agriculture biologique »

Répondant 21 :

« Protéger nos forêts, nos prairies, de l'invasion des cueilleurs de tout !! et souvent pollueurs. »

Répondant 23 :

« Informer et développer l'agrico écologie. Planter des haies. Encourager les agriculteurs, les soutenir, leur donner les moyens de continuer. »

Répondant 25 :

« Respecter le travail des agriculteurs. Mais aussi que les agriculteurs respecte leurs voisins ! »

Répondant 26 :

« Développer l'agriculture biologique et sensibiliser les prochaines générations à ce mode de culture. »

Répondant 28 :

« Pourquoi pas proposer des visites à la ferme. »

Répondant 30 :

« Du Bio et de la culture raisonnée... »

Répondant 31 :

« Il existe déjà une certaine harmonie. Ne pas vouloir faire quelque chose de trop (plastique) artificielle que les agriculteurs puissent vivre. Ne pas être harcelés. »

Répondant 32 :

« Ne pas faire toujours plaisir aux gens locaux ou extérieurs qui se plaignent pour une oui ou pour un non car selon eux, ils ont acheté la tranquillité. »

Répondant 33 :

« Moins de pesticides de la part de certains agriculteurs. »

Répondant 34 :

« Les agriculteurs savent entretenir le terrain, les ruisseaux et préserver la biodiversité, il faut que ce soit eux les acteurs principaux de la préservation de l'environnement, pas les organismes qui se revendiquent en tant que tel (DDT, police de l'eau, etc...) »

Répondant 36 :

« Pas de pesticides. »

Patrimoine naturel et culturel

29. Selon vous, quel est le degré d'importance de :



La mise en valeur de nos châteaux



La mise en valeur de la cohérence architecturale du village (église, école St Joseph, colonie, cure, ...) via des mesures particulières et un parcours découverte.



La mise en valeur du sentier Louis Pize



Préserver nos murs en pierre



Préserver nos toits en lauze / noirs



Préservation de notre patrimoine religieux (croix)



La mise en avant de certains points de vue

Lesquels :

Répondant 1 :

« Suc de Beauvert. Beaudinet. »

Répondant 3 :

« Point de vue de Beaudinet par exemple. »

Répondant 4 :

« Calvaire des 3 croix. »

Répondant 7 :

« Savoir conserver ce que nous avons déjà sur St André. »

Répondant 9 :

« Col de Beauvert. Beaudinet. Bel Air. 3 croix. »

Répondant 11 :

« suc beauvert. »

Répondant 12 :

« Suc de Beauvert. Proximité de la « Roche des chiens ». »

Répondant 13 :

« Table d'orientation à Beaudinet et au suc de Beauvert. »

Répondant 15 :

« Suc de Beauvert. »

Répondant 18 :

« Beaudinet. Suc de Beauvert. »

Répondant 20 :

« La roche du chien. Beauvert. »

Répondant 21 :

« Sur le chemin de la Raze, vue sur la vallée et des Alpes. »

Répondant 23 :

« Beauvert. »

Répondant 27 :

« Le chateau d'eau. »

Répondant 28 :

« Tous. »

Répondant 29 :

« Vue sur les Alpes... »

Répondant 30 :

« Carte suc de Beauvert. »

Répondant 31 :

« Cîte Beaudinet qui a été cédé a une residence secondaire. »

Répondant 32 :

« La colonie depense trop d'eau, pour ce que s'a rapporte à St André. »

Répondant 34 :

« aucun, il faut savoir vivre avec son temp, la mise en valeur du patrimoine architectural privé doit être fait par ceux qui l'habite, et en est propriétaire, ce n'est pas à la collectivité d'en supporter la mise en valeur. »

Répondant 36 :

« Le suc de Beauvert. »



Protéger certains arbres

Lesquels :

Répondant 1 :

« Arrêter les coupes qui détruisent les sapins de pays (plus les champignons). »

Répondant 2 :

« Tous et peut être se diriger vers des essences plus (?) pour l'environnement et surtout pour (?). »

Répondant 3 :

« les tilleuls de la colonie, les hêtres de la montée des effangeas... »

Répondant 7 :

« Arbres centenaires, tant que ceux-ci seront en bonne santé. Beaucoup sont privés. Et savoir entretenir ceux communaux. »

Répondant 8 :

« Arbres remarquables ou qui protègent la vue - voisinage . »

Répondant 9 :

« Les vieux feuillus en général. »

Répondant 11 :

« Pas faire de coupes à blanc. »

Répondant 12 :

« Tous. »

Répondant 15 :

« Hêtres / chênes / tilleuls / ormes ... »

Répondant 16 :

« des feuillus. »

Répondant 18 :

« aux bord des routes et chemins, et les fayards, partout. »

Répondant 20 :

« oui bien sûr mais je n'en vois pas particulièrement faute d'assez connaître l'ensemble des arbres de la commune. »

Répondant 21 :

« Tous. »

Répondant 23 :

« tilleuls, ormes, châtaignier. »

Répondant 26 :

« Les vieux feuillus. »

Répondant 27 :

« Tous même les sapins. »

Répondant 29 :

« Tous. »

Répondant 30 :

« *Les plus vieux.* »

Répondant 33 :

« *Aucun.* »

Répondant 34 :

« *1 arbre ça naît, ça vit, ça meurt. On ne peut pas aller contre la nature.* »

Répondant 36 :

« *Nos sapins et nos feuillus.* »



Préserver des allées d'arbres

Lesquels :

Répondant 1 :

« *allée des Effangeas.* »

Répondant 2 :

« *Celles qui mènent aux (?), bordure ruisseaux, et retiennent les talus.* »

Répondant 3 :

« *la montée des effangeas.* »

Répondant 7 :

« *Arbres centenaires, tant que ceux-ci seront en bonne santé. Beaucoup sont privés. Et savoir entretenir ceux communaux.* »

Répondant 8 :

« *Chemin des effangeas. Long des GR.* »

Répondant 9 :

« *Allées du château de Montivert, chemin des Effangeas.* »

Répondant 11 :

« *En montant aux Effangeas.* »

Répondant 12 :

« *Toutes.* »

Répondant 15 :

« *Hêtres / chênes / tilleuls / ormes ...* »

Répondant 17 :

« *Chacun fait quand même ce qu'il veut chez lui.* »

Répondant 18 :

« *La Violette, Montivers, Beauvert.* »

Répondant 20 :

« *L'allée qui va des Chomel aux Effangeas.* »

Répondant 21 :

« *Toutes.* »

Répondant 23 :
« *près du cimetière.* »

Répondant 26 :
« *toutes.* »

Répondant 28 :
« *OUI* »

Répondant 29 :
« *Toutes.* »

Répondant 30 :
« *Chemin des Effangeas.* »

Répondant 33 :
« *Aucune.* »

 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Préserver certaines zones
Lesquels :

Répondant 2 :
« *Toutes.* »

Répondant 3 :
« *Les étangs des Effangeas (biodiversité), les mares et zones humides.* »

Répondant 7 :
« *Forêts. Zones humides.* »

Répondant 8 :
« *Les zones qui donnent une vue d'ensemble du village.* »

Répondant 11 :
« *Les 3 croix.* »

Répondant 15 :
« *Toutes les zones « vertes ».* »

Répondant 20 :
« *zones humides ; les chemins, sentiers balisés trop abimés par le ruissellement et les quads.* »

Répondant 21 :
« *Les forêts. Les « vraies » prairies.* »

Répondant 23 :
« *autour de la Roche du chien, zone humide avec orchidées, espaces dégagés avec vue sur les Alpes ou les sucs et le Mezenç.* »

Répondant 27 :
« *Toutes, notre village est petit. Le petit ruisseau, le chemin du cimetière.* »

Répondant 29 :
« *Toutes.* »

Répondant 33 :

« Aucune. »

Répondant 34 :

« laissons aux agriculteurs la préservation de la nature. »

Enjeux

30. Dans la liste ci-dessous, notez les enjeux qui vous semblent plus ou moins importants pour le futur de Saint-André-en-Vivarais :

Développement de l'habitat pour les jeunes ménages



Réalisation de logements adaptés aux personnes âgées



Création de logements sociaux



Bonne insertion des nouvelles constructions dans l'environnement



Augmenter le niveau d'équipements et de services pour la population



Favoriser l'installation de commerces et d'artisans



Développement de liaisons douces reliant le bourg et les hameaux



Développement de l'activité touristique



Préservation/défense du patrimoine (éléments architecturaux anciens sur la commune)



Préservation/défense des espaces naturels



Préservation/défense de l'agriculture



Maintenir une auberge au village



Préservation des espaces publics nécessaires aux festivités (Ball Trap, Kermesse, Foire, ...)



Rénovation/meilleur aménagement des locaux festifs (halle, salle Louis Pize, ...)



Installer plus de bancs dans le village et ses alentours



31. Quelles sont vos attentes pour demain, votre vision, en tant qu'habitant de Saint-André ?

Répondant 1 :

« Il faut que le village de St André se réveille, tout disparaît. »

Répondant 2 :

« La création d'activités spécialisées pourrait s'installer sous l'obligation de créer des grandes surfaces de logements légers ou modernes. Amener des résidents à temps complet sur la commune ; un (?) pour notre survie. »

Répondant 3 :

« Je ne souhaite pas que l'habitat s'étende trop. Les parcelles doivent servir à des habitants souhaitant vivre au village et non à des résidences secondaires déjà trop nombreuses. La vie doit rester une vie à la campagne et non une cité dortoir. »

Répondant 4 :

« Activités festives. Lien social. Entraide. Mise en avant du territoire et lieux remarquable. »

Répondant 6 :

« Des réserves d'eau / Préserver les ressources. »

Répondant 7 :

« Conserver le calme et la sérénité, le bien vivre à St André. Trop vouloir, peut avoir des effets négatifs. Mettre en valeur ce que nous avons déjà. St André est St André et doit rester saint André. »

Répondant 8 :

« Améliorer les services, commerces. L'installation de jeunes couples, de maisons principales. »

Répondant 9 :

« Favoriser le dynamisme de l'Auberge. Ne pas chercher à favoriser le transit touristique : Cela amène des nuisances sans développer quoique ce soit (commerce). Maison partagée pour personnes âgées. Favoriser les événements inter-villages via les associations. »

Répondant 11 :

« Avoir un pumptrack. »

Répondant 12 :

« Recréer du lien. »

Répondant 15 :

« Privilégier les espaces naturels. Axer et intensifier le côté « commune verte ». (Penser à demain, à la qualité de l'air, ...) et la sérénité... (pas d'engins style quads...). »

Répondant 17 :

« J'espère que ce village continuera d'être vivant toute l'année et pas que lorsque les maisons secondaires se remplissent à la belle saison. »

Répondant 18 :

« Que les gens soient plus gentils et le village plus beau. »

Répondant 20 :

« Des petits commerces et des artisans, oui. Mais pas de grandes surfaces commerciales, style Weldom, Bricomarché ! »

Répondant 21 :

« Cohésion entre les associations et le conseil municipal. Cohésion entre les habitants « anciens » et les nouveaux venus. Plus de participation des habitants aux manifestations. »

Répondant 23 :

« Un village plus vivant conscient de ses richesses (cadre, nature assez préservée, châteaux, ...) et sachant les préserver et les mettre en valeur. »

Répondant 24 :

« Créer un multi-service. Activité sportive. »

Répondant 25 :

« Développer l'économie touristique. Nous avons deux poles touristiques à côté de la commune St Bonnet et Devesset. »

Répondant 26 :

« Saint André se trouve sur un GR, il y a du développement à penser autour de ça (panneaux pédagogiques sur la nature environnante...). Le village a une biodiversité très riche à préserver et à faire découvrir. »

Répondant 27 :

« Un Carrefour Market, développer une petite ZI vers la scierie. Plus d'info de communication par le biais d'Illivap. Que la colonie soit préservée. Que le village se repeuple, qu'une cohésion se crée. Réhabiliter l'hôtel Marcon, créer une maison de retraite pour les animaux aussi... »

Répondant 30 :

« Garder l'église. Avoir une auberge ouverte souriante. Que les jeunes puissent vivre et travailler au pays. »

Répondant 31 :

« Pour garder son cachet. Un village qui se développe raisonnablement. »

Répondant 32 :

« Une commune qui doit pas trop en faire non plus (dans le « bling-bling »). Penser à sa commune en priorité et non aux autres. Des aménagements, oui, mais attention aux coûts, amortissables ou pas. Penser aux impôts d'aujourd'hui mais aussi de demain. Quand l'argent n'est pas le sien, s'est plus facile de gaspiller. »

Répondant 33 :

« Refaire les chemins abimés et mettre l'eau dans les quartiers qui l'on pas. (eau communal)* »

Répondant 34 :

« la conjoncture actuelle n'est pas facile, on dépend trop d'organismes, d'administration qui ne connaissent rien à la ruralité, qui sont plus préoccupés à préserver leur devenir que de sauver les petites communes. »

Répondant 35 :

« Avoir la paix et vivre tranquillement. »

Répondant 36 :

« Plus d'union, qu'on évolue ensemble. »

* **Rappel à la loi / Fausse information** : La compétence « eau » a été déléguée à la communauté de communes lors de précédents mandats. La commune n'a pas de moyen d'action direct sur l'eau potable. Il n'y a pas « d'eau communal(e) ».

32. Quelles sont, selon vous, les actions nécessaires pour y arriver ?

Répondant 1 :

« Auberge. Entente entre habitants. »

Répondant 2 :

« Que l'état qui nous gère à ce jour sans connaissance des lieux puisse écouter et entendre mieux les demandes faites par les (?) de la région. »

Répondant 3 :

« C'est bien difficile. Surveiller à qui on vend des parcelles n'est pas évident. Quand on voit au Gua 3 parcelles sont habités à l'année, 2 en résidence secondaires et 2 au moins sont vides. C'est dommage. Donc il ne sert à rien de multiplier les parcelles. »

Répondant 4 :

« Artisans sur la ville. »

Répondant 7 :

« pu réconcilier l'ensemble des acteurs de l'agriculture, forêt, chasseurs, produits locaux... voir association ! Mais... »
« Panneau visuels avec (?) : ex : Vente, visite, horaire et jours »
« Pts importants : Eau, le bien vieillir, préservation de notre richesse, biodiversité, ... / Réunion publique + nombreuses »

Répondant 8 :

« Construction. Fournir des emplacements. Augmenter les zones. Créer une crèche. Création d'une maison de partagée. »

Répondant 9 :

« Rendre + harmonieux le centre village. Rendre cohérent l'espace entre l'église, mairie, place du Cueur et place Louis Pizze = Le nouvel épicerie du village. Favoriser la rénovation esthétique des façades. »

Répondant 12 :

« Changer nos mentalités. Vouloir s'intégrer en respectant les autres et leurs idées. Réaliser qu'il y a du positif dans l'avant. »

Répondant 15 :

« Préservation des ressources en eau. Des bois et forêts entretenus / Diversité des espèces d'arbres. Nécessité de la pédagogie (respect de la nature pour TOUS qui est un bien commun) »

Répondant 17 :

« Peut-être la mise en place de certains aménagements mais attention pas à l'importe quel prix. »

Répondant 18 :

« Écouter et faire confiance à Monsieur le maire. On a beaucoup de chance de l'avoir, il faut l'encourager et le soutenir. »

Répondant 20 :

« Réhabiliter des logements/espaces vacants dans le centre du village. »

Répondant 21 :

« Dialogue – Confiance – Réunions (!) »
« Continuer, malgré tout à programmer des spectacles, des animations. »

Répondant 23 :

« Dialoguer, s'informer, s'entraider. »

Répondant 25 :

« Faire monter la Dolce Via à St André. »

Répondant 26 :

« Entretien des itinéraires de randonnée. Séduire une population (des ménages) plus jeunes. »

Répondant 27 :

« COMMUNICATION. Embellir pour mieux accueillir. Préserver pour mieux charmer les visiteurs. Tables et parasoles sur la place du village. Développer un point « Don » dépôt d'objet vaisselle tissus livres etc... Penser aussi à la mise en place de Troc. »

Répondant 30 :

« trouver des terrains constructibles a tarif normal. Aide à la renovation de l'habitat existant. Garder les transports scolaires. »

Répondant 31 :

« Création de projet touristique (EX 10 chalets innovants) pouvant accueillir environ 60 personnes jours et semaines. Changer le mode de fonctionnement de l'auberge. Ne plus avoir de gérant (*occasionne beaucoup trop de problèmes financiers*)* et relationnels. Mettre en place des personnes pouvant gerer auberge village vacance location (buvette, velos, caravanes, accompagner visites) pour avoir rémunération suffisante. »

Répondant 33 :

« Moins dépenser et *recupérer se que doit l'auberge (pas une petite somme)**. »

Répondant 34 :

« Les décisions devraient pouvoir être prise localement par ceux qui connaissent le terrains. Les compétences communales ont disparue au profit des compétences inter communales ce qui contribue à la disparition des petites communes. »

Répondant 35 :

« Arrêter le tourisme de masse. »

Répondant 36 :

« Plus de dialogue. »

*** Rappel à la loi :** La calomnie portée contre une personne déterminée peut entraîner des sanctions judiciaires, disciplinaires ou administratives. L'auteur de cette dénonciation calomnieuse encourt une peine de prison de 5 ans et une amende de 45'000 euros. La victime peut également demander des dommages et intérêts en réparation de son préjudice. **Ces propos reportés par devoir de transparence ne sont en aucun cas le reflet de la réalité. Nous vous demandons donc de ne pas tenir compte de ces propos calomnieux.**

44 ans de présence sur la commune en moyenne pour les répondants

(en notant 100/100 les répondants étant « de souche » ou ayant répondu « depuis toujours/ depuis ma naissance » et en ignorant les non-réponses).

Nous avons donc obtenues une représentativité très équilibrée entre nouveaux arrivants, les habitants installées depuis 10 à 20 ans et les répondants originaires de la commune. Ceci rend les réponses obtenues d'autant plus intéressantes.

37. Avez-vous d'autres remarques / suggestions ?

Répondant 3 :

« Je souhaite que notre village ne change pas trop. On s'engueule déjà à 200, inutile d'amener des gens qui ne participent pas. Nous devons aider les jeunes du village à y rester. »

Répondant 4 :

« Boîte à livre. Ruches communales. Commande groupée de bois. »

Répondant 8 :

« Faire en sorte de limiter la dégradation des immeubles. Mauvaise réputation, image négative du village. »

Répondant 12 :

« Intallation de parasols s/ aire pique-nique. Installation de la fontaine. Faire connaitre s/ les chemins communaux le territoire St Andréen. »

Répondant 13 :

« Etendre le réseau d'assainissement collectif dans la limite du possible (techniquement et financièrement). »

Répondant 18 :

« Continuez comme ça, beaucoup vous soutiennent mais peuvent pas le dire. Dommage. »

Répondant 20 :

« Non. Merci pour l'élaboration du questionnaire que je trouve bien pensé. »

Répondant 21 :

« GR ou chemin de Louis Pizze en calèche (payante et sur réservation) »

Répondant 23 :

« Bon courage ! Merci ! »

Répondant 24 :

« Améliorer les zones blanche téléphone, internet. »

Répondant 26 :

« La brocante annuelle est connue, peut-être qu'un autre événement à une autre saison serai à étudier. »

Répondant 27 :

« Merci de l'intérêt que vous portez aux administrés. »

Répondant 30 :

« En finir avec cette animosité de certaines personnes dans le respect de l'autre. »

Répondant 31 :

« Le ball trap et la foire ne doivent pas être un frein à l'aménagement du village (la foire 1 jour)(Ball Trap 2 à 3 jours) il faut trouver d'autres solutions pour pouvoir aménager le village car la commune dispose d'une réserve foncière importante avec réseaux eau électricité assainissement sans frais supplémentaires une situation idéale à exploiter ! »

Répondant 33 :

« La commune va bientôt être sous tutelle. Trop de frais au niveau du Conseil municipale. Questionnaire reçu après la réunion publique, pas informé de la réunion publique. Nous n'avons pas tous internet. »*

Répondant 35 :

« RAS »

Répondant 36 :

« Pour vivre à St André il faut avoir le droit de construire librement. »

*** Rappel à la loi / Fausse information :** Ce type d'affirmation diffamatoire est passible d'un an d'emprisonnement et de 45'000 € d'amende. **Ces propos reportés par devoir de transparence ne sont en aucun cas le reflet de la réalité et nous vous demandons donc de ne pas tenir compte.** La population est invitée à assister au conseil municipal du 12 mars 2024 qui se déroulera en présence du Trésor Public qui présentera les comptes 2023, le budget 2024 et ses conclusions sur la bonne gestion avérée de la commune.

Résultats de cette consultation citoyenne publiées sur le site

www.saintandreenvivarais.fr

dès le mardi 12 mars 2024

